



Signataires : Jacques Jeannerat, Masha Alimi, Alexandre Grünig, Laurent Seydoux, Frédéric Saenger, Stefan Balaban, Jean-Louis Fazio, Francisco Taboada, Jacques Béné, Philippe Meyer

Date de dépôt : 19 mai 2026

Proposition de motion

Indemnisation et soutien aux commerçants et établissements impactés par les manifestations liées au G7

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'organisation d'événements internationaux de grande ampleur tels que le G7 entraîne des dispositifs sécuritaires exceptionnels ainsi que des risques importants de manifestations violentes et de déprédations ;
- que plusieurs commerces, cafés, restaurants, hôtels et établissements économiques peuvent être amenés à prendre des mesures préventives coûteuses afin de protéger leurs vitrines, façades et infrastructures ;
- que certains établissements peuvent être contraints de fermer totalement ou partiellement sur demande des autorités ou en raison des risques sécuritaires ;
- que les commerçants et entrepreneurs concernés ne doivent pas supporter seuls les conséquences économiques et matérielles liées à un événement international dépassant leur responsabilité ;
- que le maintien de l'activité économique, de l'emploi et de l'attractivité du canton nécessite un soutien rapide et concret des autorités publiques ;
- que les dégâts causés par des casseurs lors de manifestations peuvent engendrer des pertes financières importantes pour les acteurs économiques locaux,

invite le Conseil d'Etat

à prévoir un fonds cantonal exceptionnel permettant :

- le dédommagement rapide des commerçants, artisans et établissements victimes de dégâts matériels causés par des casseurs ou des actes de vandalisme liés aux manifestations du G7 ;
- l'indemnisation des établissements et commerces directement impactés par les mesures de sécurité, périmètres d'exclusion ou fermetures imposées ou recommandées par les autorités durant la tenue du G7.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La tenue d'un sommet international de l'ampleur du G7 représente un enjeu diplomatique et sécuritaire majeur pour le canton de Genève. Si de tels événements contribuent au rayonnement international de notre canton, ils entraînent également des conséquences importantes pour les habitants, les commerçants et les acteurs économiques situés dans les zones directement concernées par les manifestations et dispositifs sécuritaires.

L'expérience des précédents sommets internationaux démontre que des groupes violents et des casseurs profitent fréquemment de ces rassemblements pour commettre des actes de vandalisme, des déprédations et des atteintes aux biens privés. Dans ce contexte, de nombreux commerçants et établissements sont contraints d'investir eux-mêmes dans des dispositifs de protection temporaires : pose de panneaux de bois, sécurisation des vitrines, fermeture anticipée ou renforcement des accès.

Ces mesures représentent des coûts parfois considérables pour des entreprises déjà confrontées à des charges élevées et à un contexte économique difficile. Il apparaît dès lors légitime que le canton participe financièrement à ces dépenses préventives lorsqu'elles résultent directement d'un risque sécuritaire lié à un événement international organisé sur son territoire.

Par ailleurs, malgré les mesures de prévention, certains établissements peuvent subir des dégâts matériels importants causés par des casseurs ou des actes de vandalisme. Les commerçants concernés ne doivent pas être abandonnés face à ces conséquences alors même qu'ils ne portent aucune responsabilité dans ces événements.

La présente motion vise donc également à demander la mise en place d'un mécanisme de dédommagement rapide et efficace pour les commerces, restaurants, hôtels et autres établissements victimes de dégâts liés aux manifestations entourant le G7.

Enfin, les importantes mesures de sécurité mises en place lors de ce type de sommet peuvent conduire à la fermeture de commerces ou à une forte restriction d'accès à certains périmètres. Ces limitations peuvent provoquer une perte substantielle de chiffre d'affaires, voire une interruption complète de l'activité économique durant plusieurs jours.

Il est dès lors indispensable que le canton prévoie également une indemnisation des établissements directement impactés par des fermetures

imposées ou fortement recommandées par les autorités publiques dans le cadre du G7.

Cette motion poursuit ainsi un objectif d'équité, de responsabilité publique et de soutien à l'économie locale. Les conséquences économiques d'un événement international d'intérêt supérieur ne sauraient être supportées uniquement par les commerçants et entrepreneurs concernés.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.